

Une T.V.A. ou une T.V. fédérale au Québec? Quelques réponses tirées d'une analyse d'équilibre général

A Federal V.A.T. or Sales Tax in Quebec? Some Answers from an Applied General Equilibrium Analysis

Pierre Lefebvre et Francine Mayer

Volume 63, numéro 4, décembre 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/601428ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/601428ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lefebvre, P. & Mayer, F. (1987). Une T.V.A. ou une T.V. fédérale au Québec? Quelques réponses tirées d'une analyse d'équilibre général. *L'Actualité économique*, 63(4), 373–401. <https://doi.org/10.7202/601428ar>

Résumé de l'article

Le 18 juin 1987, le ministre des Finances canadien, M. Michael Wilson, rendait publique une proposition de réforme de la fiscalité fédérale. Un des volets de cette réforme consiste à remplacer l'actuelle taxe de vente manufacturière par une taxe générale à la consommation. Il devrait en résulter des recettes fiscales accrues, qui serviraient à compenser partiellement la diminution des impôts sur le revenu des particuliers. Cette étude détermine empiriquement, dans le cadre d'une modélisation d'équilibre général, la marge de manoeuvre qui se dégage de la mise en place, au Québec, d'une taxe fédérale sur la consommation comme substitut partiel à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. En outre, elle prend en considération l'impact, sur l'économie et la répartition du revenu, de consacrer une partie des recettes nettes, générées par une telle taxe, à une augmentation substantielle du crédit d'impôt remboursable à ce titre.

UNE T.V.A. OU UNE T.V. FÉDÉRALE AU QUÉBEC ? QUELQUES RÉPONSES TIRÉES D'UNE ANALYSE D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

Pierre LEFEBVRE et Francine MAYER
*Université du Québec à Montréal**

Le 18 juin 1987, le ministre des Finances canadien, M. Michael Wilson, rendait publique une proposition de réforme de la fiscalité fédérale. Un des volets de cette réforme consiste à remplacer l'actuelle taxe de vente manufacturière par une taxe générale à la consommation. Il devrait en résulter des recettes fiscales accrues, qui serviraient à compenser partiellement la diminution des impôts sur le revenu des particuliers. Cette étude détermine empiriquement, dans le cadre d'une modélisation d'équilibre général, la marge de manoeuvre qui se dégage de la mise en place, au Québec, d'une taxe fédérale sur la consommation comme substitut partiel à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. En outre, elle prend en considération l'impact, sur l'économie et la répartition du revenu, de consacrer une partie des recettes nettes, générées par une telle taxe, à une augmentation substantielle du crédit d'impôt remboursable à ce titre.

A Federal V.A.T. or Sales Tax in Quebec ? Some Answers from an Applied General Equilibrium Analysis. — The Federal Minister of Finance, Mr. Michael Wilson, made public on June 1987 a White Paper on Tax Reform. In the second stage of this reform, the government will replace the existing manufacturer's sales tax by a broader multi-stage tax. The new consumption tax should raise enough revenue to replace the existing tax, to remove the existing personal and corporate income surtaxes, to provide for additional tax cuts and a significantly enriched refundable sales tax credit for low- and middle-income Canadians. This study is an empirical analysis, within the framework of applied general equilibrium, of the effects that such a federal tax might have on Quebec's economy and on the income distribution.

* Département de sciences économiques.

Texte révisé d'une communication présentée au 27^{ième} congrès annuel de la Société canadienne de science économique, Université de Sherbrooke, 21-22 mai 1987.

Les auteurs tiennent à remercier M. Marcel Monette, économiste au bureau du PNUD à Bamako (Mali), pour avoir partagé son expertise du logiciel GAMS-HERCULES et pour ses commentaires sur la première version de ce texte, ainsi que M. Gilles Paquin, étudiant à la maîtrise en sciences économiques, Université du Québec à Montréal, pour son travail d'assistant de recherche et nos collègues Claude Felteau et Claude Fluet pour leurs suggestions. Cette recherche a bénéficié de l'appui financier du Fonds FCAR.

1. *Introduction*

La réforme fiscale proposée par le gouvernement fédéral (*Réforme fiscale 1987*) pourrait être la législation la plus significative au plan de la politique fiscale depuis la loi de l'impôt présentée par le ministre Benson, en 1971. D'après les propositions de réforme du ministre des Finances, Monsieur Michael Wilson, la réforme fiscale sera significative, non seulement pour les modifications du fardeau fiscal qu'elle entraînera entre les contribuables, mais aussi en raison du fait qu'elle exprime un support politique, et un appui de l'opinion publique, en faveur d'une action accrue du régime fiscal sur le plan redistributif. En d'autres mots, outre le financement des activités de l'État fédéral, l'objectif visé ne consiste pas uniquement à faire en sorte que les Canadiens travaillent plus, épargnent plus et investissent plus, mais aussi à améliorer l'équité du régime fiscal et sa fonction redistributive.

L'approche, retenue par le gouvernement fédéral, de procéder à une réforme « globale » de la fiscalité en deux étapes n'est pas sans soulever plusieurs questions économiques. Notamment, et compte tenu de l'objectif impératif qu'il s'est fixé d'abaisser les taux d'imposition, le gouvernement a restreint l'ampleur de la réforme en reportant à plus tard la mise en place d'un régime national de taxe de vente. Privé du produit d'une taxe de vente générale, le ministère des Finances du Canada s'est contraint à des choix difficiles, et parfois discutables, relativement à la fiscalité des particuliers, afin de réaliser la première étape de sa réforme fiscale. Cette étude détermine empiriquement la marge de manoeuvre qui se dégage de la mise en place, au Québec, d'une taxe générale sur la consommation comme substitut partiel à l'impôt personnel fédéral sur le revenu. L'analyse de l'introduction d'une taxe générale sur la consommation est effectuée dans le cadre d'un modèle calculable d'équilibre général. En outre, elle prend en considération l'effet de consacrer une partie des recettes nettes générées par une telle taxe à des crédits substantiels d'impôts remboursables.

2. *Les intentions du gouvernement fédéral et ses propositions de réforme*

L'idée d'une réforme en profondeur du régime fiscal canadien a fait rapidement son chemin entre le discours du budget du 26 février 1986 et celui du 18 février 1987, présentés par le ministre des Finances M. Wilson. En 1986, M. Wilson procéda à ce qu'il qualifia « d'amélioration » et de « restructuration » du régime fiscal des particuliers et des sociétés, ou, en d'autres mots, à un « resserrement des règles fiscales » afin « d'éviter une érosion de l'assiette des impôts directs des sociétés et des particuliers »¹. La révision de certaines préférences fiscales, malgré une baisse du taux d'imposition des sociétés de 3 % (4 % pour les sociétés manufacturières) à l'horizon, pour la période s'étendant de 1987 à 1989, devait dégager des recettes nettes supplémentaires de l'ordre de 765 millions de dollars pour le gouvernement. Enfin, dans une section du

1. Le discours du budget, le 26 février 1986 ; ministère des Finances, Canada, pp. 13-14.

budget de février 1986, intitulée « Pour résorber le déficit », le ministre annonce des surtaxes de 3 % sur le revenu des particuliers et de toutes les sociétés, l'augmentation à 12 % de la taxe fédérale de vente (la troisième hausse depuis 1984) ainsi qu'une augmentation des taxes sur l'alcool et le tabac.

Sans doute pour favoriser l'acceptation de ces hausses d'impôt, le ministre ajoute alors qu'il étudie le remplacement de la taxe fédérale de vente par une taxe sur la valeur ajoutée ou par une taxe sur les transactions, afin non seulement d'améliorer la fiscalité indirecte, mais aussi de « mettre fin aux surtaxes annoncées aujourd'hui, et offrir une compensation suffisante aux canadiens à faibles revenus »². À cet égard, le gouvernement introduit un crédit d'impôt, remboursable au titre de la taxe de vente, de 50 \$ par adulte, et de 25 \$ par enfant, aux familles et aux particuliers dont le revenu est inférieur à 15 000 \$.

Ce qui, au départ, apparaissait comme une réforme partielle (celle de la taxe fédérale à la fabrication), trop longtemps reportée, et un moyen (en élargissant son assiette) parmi d'autres de résorber le déficit fédéral, est devenu au cours des mois la pièce maîtresse autour de laquelle s'articulerait une réforme devant être globale³.

Dans le très court discours du budget du 18 février 1987 — budget du statu quo, sans mesures dignes de mention — le ministre des Finances du Canada, M. Michael Wilson, prend trois pages, sur les quinze qu'il contient, pour exposer le « grand dessein » qu'il entretient depuis des mois, en regard de la réforme fiscale :

Quoi et comment :

« La réforme fiscale inaugurera une ère nouvelle d'équité fiscale, en nous permettant de moins dépendre des impôts sur le revenu des particuliers et de verser des prestations améliorées aux Canadiens à faible revenu... Je suis en train d'élaborer une proposition intégrée de réforme dans les trois domaines de notre régime fiscal : l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe fédérale de vente... Mon but est d'abaisser sensiblement les taux d'imposition des particuliers et de réduire sensiblement les tranches d'imposition. Pour abaisser les taux d'imposition des particuliers et des sociétés, nous devons réduire les préférences fiscales et élargir l'assiette des impôts. Un large éventail de préférences, qui bénéficient principalement aux sociétés et aux particuliers à revenus supérieurs seraient éliminées, réduites ou modifiées dans tout le système. Nous viserons à élargir l'assiette de la taxe fédérale de vente et à réduire les taux, ainsi qu'à assurer un traitement égal aux importations et aux produits intérieurs. J'étudie également les façons de tirer parti de l'actuel crédit d'impôt

2. *Ibid.*, p. 17.

3. En anglais, les communiqués du ministère des Finances utilisent le terme « *comprehensive tax reform* ». C'est le 18 juillet 1986 que le gouvernement annonce son intention de réformer en profondeur le régime fiscal. Le 5 septembre 1986 (notes pour une allocution de l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, à la conférence sur les taxes à la consommation de l'American Council for capital formation) le ministre réaffirme le rôle qu'y jouera la taxe sur les transactions commerciales. Enfin, en octobre 1986, le ministère des Finances publie le document sur les principes directeurs de la réforme fiscale au Canada.

remboursable pour taxe de vente, institué dans mon dernier budget. En augmentant le crédit, et en le versant plus fréquemment, nous pouvons rendre le régime fiscal des particuliers plus progressif »⁴.

Le 18 juin 1987, M. Wilson rend public un Livre blanc intitulé *Réforme fiscale 1987* où est réaffirmée, en préambule aux propositions, la nécessité de procéder rapidement à une réforme globale :

« Une réforme globale offre la possibilité d'instaurer un régime fiscal entièrement intégré et cohérent sur le plan interne, qui établira un meilleur équilibre entre la taxe de vente, l'impôt des sociétés et celui des particuliers...La souplesse plus grande qu'offre une approche globale ne se limite pas aux changements dans les divers champs d'imposition : elle donne aussi plus de possibilités de changements dans chaque domaine. Une réforme globale permet d'abaisser les taux d'imposition en élargissant l'assiette des impôts. Des taux moins élevés compensent eux-même les avantages particuliers réduits ou éliminés...Ce genre d'équilibre est très payant. En permettant d'abaisser les taux d'imposition, il renforce les incitations et stimule l'efficacité et la croissance économiques...L'abaissement des taux d'imposition est un objectif essentiel de la réforme fiscale entreprise par le gouvernement. Une réforme globale donne la marge de manoeuvre nécessaire à la réalisation de cet objectif »⁵.

Cependant, s'appuyant sur l'argument que le régime de taxe de vente multistades proposé sera entièrement nouveau et reposera sur des principes et un fonctionnement différents, le ministre des Finances décide d'effectuer une réforme en deux étapes.

Avec l'année d'imposition 1988, le régime fiscal des particuliers sera l'objet d'importantes modifications : compression de la structure des taux d'imposition, conversion des exemptions personnelles et de certaines déductions en crédits d'impôt, restriction ou élimination de certaines déductions qui auront pour effet d'élargir l'assiette du revenu imposable. Le régime fiscal des sociétés voit, pour sa part, en contrepartie de la baisse des taux statutaires d'imposition, certaines de ses déductions fiscales réduites. Ces mesures devraient se traduire par une hausse nette non négligeable de l'impôt direct des sociétés : environ 10 % des 10 200 millions de dollars de recettes fiscales fédérales prévues à cet égard pour l'exercice financier 1987-88. Pour les particuliers, la réforme engendrerait une baisse nette de l'impôt personnel d'environ 2400 millions de dollars soit environ 6 % des recettes fiscales fédérales prévues à ce titre pour l'exercice financier

4. Le discours du budget, le 18 février 1987 ; ministère des Finances, Canada, pp. 12-14.

5. Livre blanc, *Réforme fiscale 1987*, le 18 juin 1987 ; ministère des Finances, Canada, p. 22.

1987-88. Selon le ministère des Finances, l'effet global pour les quelques 11 millions de particuliers se résume par une réduction moyenne de 295 \$ de l'impôt direct à payer, alors qu'environ 850 000 « déclarants à revenu modeste » ne paieraient plus d'impôt. Il faut ajouter que la réforme comporte aussi à cette étape un élargissement de la taxe de vente fédérale haussant le produit de cette taxe de plus d'un milliard de dollars, de même qu'une légère bonification du crédit d'impôt à la consommation remboursable, représentant un déboursé de 150 millions de dollars.

Les modifications à la fiscalité des particuliers relèvent d'un choix délibéré de la part du ministère des Finances du Canada de privilégier le revenu annuel courant comme indicateur de la capacité contributive. Qui plus est, avec la conversion des exemptions en crédits d'impôt, le revenu « total » est jugé indicateur plus équitable de cette capacité à payer des impôts. Ce qui n'est pas sans distorsions sur le plan de l'équité horizontale et de l'efficacité⁶. Par ailleurs, les autres mesures dont le traitement des revenus du capital, des gains en capital, l'épargne-retraite, les restrictions aux déductions venant reconnaître les dépenses faites en vue de gagner un revenu, ont pour effet d'éloigner l'impôt personnel d'un impôt levé sur l'assiette de la consommation ou du revenu dépensé. Enfin, le problème de l'inflation vis-à-vis tant des revenus du capital que des autres paramètres de la fiscalité (déductions, crédits, etc.) ou encore celui de l'intégration entre la fiscalité des sociétés et des particuliers, restent en plan.

« À la deuxième étape de la réforme fiscale, le gouvernement instituera un nouveau régime de taxe de vente. Simultanément, il éliminera les surtaxes actuelles des particuliers et des sociétés et réduira encore l'impôt des particuliers et des familles à revenu moyen. La nouvelle taxe de vente s'accompagnera d'une augmentation appréciable du crédit remboursable à ce titre, de manière à améliorer l'équité fiscale des Canadiens à revenu faible ou moyen ». (*Réforme fiscale 1987*, p. 62).

Les avantages d'une taxe de vente multi-stades, par rapport au système actuel de la taxe fédérale, sont bien identifiés dans les documents de la réforme fiscale. De même, on y trouve une discussion des options de mise en oeuvre et une proposition technique très détaillée de l'application d'une telle taxe. L'analyse quantitative des effets économiques de cette deuxième étape est, pour sa part, sommaire et sans contrepartie financière⁷. Or, cette deuxième partie de la réforme, compte tenu des objectifs fixés par le gouvernement, apparaît tout aussi substantielle que la première. Elle est l'objet des sections qui suivent.

6. Cloutier et Fortin (1987) montrent, entre autres choses, à l'aide d'une simulation d'équilibre général, que les gains d'efficacité résultant de l'aplatissement des taux d'imposition et de la réduction du nombre de paliers d'imposition s'en trouvent réduits.

7. Voir : *Réforme fiscale 1987 : Perspectives économiques et financières*, pp. 8-13.

3. *Les questions soulevées par la deuxième étape*

L'expérience récente montre qu'il est périlleux pour un ministre des Finances canadien de proposer une réforme fiscale misant sur le retrait de préférences fiscales. Compte tenu du déficit fédéral et de la nécessité de le réduire à un coût politiquement acceptable, compte tenu également des surtaxes du budget de 1986, l'augmentation de la part des taxes indirectes dans le panier des revenus fiscaux est-elle la seule façon pour le gouvernement d'accroître ses revenus ? Comme d'autres, Kesselman (1986) pense que les revenus additionnels générés par une hausse des taxes indirectes seront le lubrifiant essentiel du processus de réforme de l'impôt des particuliers et des sociétés, c'est-à-dire de la réduction des taux d'imposition.

Mais comment augmenter la part des impôts indirects et quelles en sont les conséquences ? Tous les analystes s'entendent sur les défauts de la taxe de vente fédérale prélevée auprès des entreprises manufacturières (Robinson, 1986 ; Gillis, 1984). Que devrait-on lui substituer ? Une taxe de vente nationale sur la consommation domestique finale intégrant les régimes provinciaux de taxe de vente ? Une taxe fédérale à la valeur ajoutée restreinte à la consommation (T.V.A.) ? Une taxe fédérale multi-stades sur les ventes intérieures de biens et services (T.V.) ? Forcément, chacune de ces taxes a ses avantages et ses inconvénients. Les questions les plus souvent soulevées, à cet égard, peuvent être résumées par les points suivants⁸.

a) *Le rendement d'une taxe générale sur la consommation*

En principe, une T.V. ou une T.V.A. sur la consommation domestique, si elles ont la même couverture et le même taux, devraient procurer les mêmes recettes fiscales. Leur application pose une série de problèmes pratiques qui rend moins évident leur rendement. Il s'avère alors impératif de préciser leur potentiel fiscal, afin de voir si la marge de manoeuvre qui pourrait être dégagée à l'aide de l'une ou l'autre taxe est importante ou non, d'autant plus qu'il faut s'attendre à des coûts de gestion et, inévitablement, à des exclusions tant pour des raisons politiques qu'administratives.

Actuellement la taxe de vente fédérale produit entre 12 et 13 milliards de dollars de recettes fiscales au niveau national. Selon le ministère des Finances du Canada, un point de pourcentage d'une taxe générale sur la valeur ajoutée

8. Voir Gillis (1984), Tait (1984), Clossen (1985), Due (1985), Gillis (1985), Robinson (1986), Kesselman (1986), McLure (1986), Davies (1985), Boadway et Mintz (1986) et Réforme de la taxe de vente (1987), dont nous re prenons les arguments.

procurerait entre 2,5 et 3 milliards de dollars. Par ailleurs, l'expérience des pays européens montre qu'il est peu réaliste de penser que toute la consommation domestique intérieure puisse être soumise à une telle taxe. Notamment, les secteurs des services financiers et de l'assurance, la consommation de logement, l'agriculture et les petites entreprises posent problème⁹. Le ministère du Trésor américain avance que l'assiette effective d'une taxe sur la valeur ajoutée aux États-Unis serait au plus égale à 50 % de la consommation domestique¹⁰.

b) *Les effets d'affectation des ressources d'une taxe générale sur la consommation*

Le régime actuel de taxe fédérale entraîne plusieurs distorsions : en s'appliquant en partie aux biens intermédiaires et accompagnées d'un effet d'amplification ou de cascades, les taxes augmentent le coût des investissements, le coût des services du capital et ultimement le prix des biens de consommation. Il s'ensuit une variabilité des taux effectifs de taxation selon les secteurs de production et les biens de consommation finale avec deux conséquences fâcheuses : (i) étant moins taxées les importations se trouvent avantagées ; (ii) les exportations deviennent moins concurrentielles dans la mesure où elles incorporent des taxes levées sur les biens intermédiaires dont les biens de capital. L'introduction d'une taxe générale uniforme sur tous les biens et services de consommation finale réduirait à la marge les distorsions quant aux choix de consommation, dans la mesure où les produits qui, dans le régime actuel, sont peu ou pas taxés le deviendraient¹¹.

Certains attachent beaucoup d'importance, avec raison, au fardeau excédentaire des impôts. Peut-on s'attendre à ce qu'une réforme fiscale centrée sur les taxes indirectes contribue à diminuer les coûts en termes de perte d'efficacité, dont l'efficacité intertemporelle ? Quant à l'épargne, les mesures pré-budgétaires favorables à l'expansion des R.E.E.R. feront sans doute plus pour elle que ne le ferait une taxation plus lourde de la consommation. La réduction des taux marginaux d'imposition s'appliquant au revenu des particuliers stimulera, pourrait-on penser, les activités de travail, tout en décourageant la fraude fiscale et le travail au noir. Sans nier l'impact positif qu'aurait une telle mesure sur les activités visant l'évitement des impôts (on pourrait penser ici aux revenus liés aux entreprises individuelles, aux placements et à la propriété), les gains d'efficacité

9. Thirsk (1987), qui cite ces statistiques, soulève les problèmes d'application d'une taxe sur la valeur ajoutée.

10. U.S. Department of Treasury (1984) volume 3.

11. Les biens très fortement taxés, tels l'alcool, le tabac ou l'essence le seront tout autant et même plus, dans la mesure où les droits et taxes d'accise auxquels ils sont soumis seraient maintenus ou augmentés pour maintenir les recettes à ce titre d'une part et, d'autre part parce qu'il est relativement facile de les justifier sur la base des coûts sociaux.

anticipés pourraient se révéler minimes, parce qu'une réforme fiscale fédérale, dans le contexte budgétaire actuel, va conduire le gouvernement à extraire autant, sinon plus, de revenus fiscaux auprès des contribuables. Le fardeau effectif des impôts ne diminuant pas, les gains d'efficacité ne peuvent provenir que des modifications de l'incidence effective de l'ensemble des impôts entre les contribuables. Par contre, comme l'ont démontré plusieurs études d'équilibre général (e.g. Ballard, Shoven et Whalley (1985)) la façon la moins coûteuse, en termes de bien-être, de lever des impôts additionnels consiste à taxer l'ensemble des biens (sans augmenter les taxes existantes sur l'alcool et le tabac).

c) *Les effets macroéconomiques*

Une taxe substantielle sur les services et les biens de consommation aurait un effet non négligeable sur l'indice des prix à la consommation, même si le prix de certains produits actuellement taxables diminuaient. Au plan macroéconomique, à court terme, la baisse de la consommation globale pourrait être compensée partiellement par des augmentations du revenu disponible réel dues à l'abaissement des taux de taxation de la fiscalité personnelle et à la bonification des crédits remboursables d'impôt. Par ailleurs, les autres composantes de la demande finale seraient favorisées. L'élimination de la taxe fédérale de vente existante devrait réduire le coût du capital et entraîner une hausse des investissements, toutes choses étant égales par ailleurs. En outre, les intrants intermédiaires des entreprises n'étant plus taxés, les exportations bénéficieraient d'une telle réforme et la consommation finale importée serait pénalisée. L'impact potentiellement favorable au solde du compte courant, dépendra aussi de l'évolution des termes d'échange. Quoi qu'il en soit, le ministère des Finances avance, sur la base d'une simulation d'équilibre général, que la réforme du régime de la taxe de vente se traduirait par un gain réel, en termes du P.I.B. canadien pouvant aller jusqu'à 1,5 %¹².

d) *Les effets redistributifs*

Les taxes de vente apparaissent généralement comme étant régressives. Sur la base du revenu disponible, le fardeau des taxes de vente devient simplement proportionnel au revenu. Par ailleurs, l'introduction d'une taxe indirecte générale, en remplacement de la taxe à la fabrication, pourrait améliorer le degré d'équité horizontale du régime fiscal si elle touche des revenus qui, autrement, n'auraient pas été taxés. Sa plus grande neutralité aurait aussi un effet sur l'équité horizontale.

12. Perspectives économiques et financières (1987), p. 12. La réforme analysée consiste seulement en l'application d'une taxe de vente multi-stades en lieu du régime existant, sans élimination des surcharges, diminution des impôts personnels ou bonification du crédit remboursable de l'impôt à la consommation.

Quant à l'équité verticale, Thirsk (1985), à l'aide d'un modèle d'équilibre général, constate que le remplacement de la taxe fédérale de vente, soit par un accroissement des impôts directs des particuliers, soit par une combinaison d'impôts directs sur le revenu des particuliers et des sociétés, redistribue le revenu réel (un gain d'environ 1 %) en faveur des premiers déciles. Par contre, substituer une T.V.A. à la taxe de vente manufacturière où à l'impôt sur le revenu des particuliers aurait un effet régressif sur la répartition du revenu.

Enfin, une réforme des impôts indirects peut s'accompagner de mesures complémentaires, par exemple un crédit d'impôt remboursable, visant à contrer le caractère régressif des impôts indirects. Se pose alors le problème de l'ordre de grandeur de la compensation des ménages afin d'arriver à une neutralité redistributive. Cet objectif peut être plus difficile à réaliser si la réforme porte à la fois sur les impôts indirects et directs, puisque des crédits d'impôt pour les ménages à faible revenu, et une réduction des taux d'imposition pour les ménages à haut revenu, pourraient conduire à une situation où ceux-ci se trouvent sur-compensés relativement aux ménages à revenu moyen : ces derniers se retrouveraient alors comme les grands perdants d'une telle réforme.

4. *La formulation des simulations*

Le modèle calculable d'équilibre général de l'économie du Québec permet l'analyse sectorielle des taxes indirectes fédérales. Nous avons simulé l'impact de l'imposition de deux types de taxes indirectes. La première est une *taxe sur la valeur ajoutée* (T.V.A.). Le tableau 1 (partie A) présente l'assiette statutaire pour les neuf secteurs de production de l'économie. Celle-ci est définie, pour chacun des secteurs, comme étant égale à la production brute moins les achats de biens et services industriels, moins les taxes indirectes fédérales, provinciales et locales, plus les subventions fédérales et provinciales aux entreprises, moins les investissements bruts et les exportations internationales propres à chaque secteur. La deuxième est une *taxe de vente* (T.V.) s'appuyant sur la consommation domestique, nette des taxes indirectes du Québec. Cette taxe de vente peut être assimilée à une *taxe de vente multi-stades* (T.V.M.S.) imposée au niveau sectoriel. Puisque, de par sa nature, le modèle « explique » l'origine sectorielle des biens et services de consommation, il est possible de « déplacer » cette taxe vers les secteurs. Le tableau 1 (partie B) précise l'assiette statutaire d'une telle taxe.

Le rendement net statutaire d'une T.V.A. ou d'une T.V. fédérale dépend bien sûr du taux de taxation, du champ d'application et de la mesure dans laquelle les taxes indirectes existantes seront abolies. Or, l'imputation de l'actuelle taxe de vente manufacturière fédérale et le calcul des revenus générés par celle-ci au Québec s'avèrent problématiques. Ceci tient à l'incidence complexe de cette taxe qui repose en partie sur la consommation, la production et les biens de capital. Sur la base des informations existantes, on peut estimer à 2409 millions

TABLEAU 1

Partie A : ASSIETTE STATUTAIRE D'UNE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE, EN MILLIONS DE DOLLARS, QUÉBEC, 1981

Secteurs	Production brute	Assiette valeur ajoutée	Valeur d'une taxe de 1 %
Agriculture (Agri)	2 819	845,5	8,5
Industries primaires (Prim)	3 439	1 948,2	19,5
Industries manufacturières (Manuf)	55 766	16 791,1	167,9
Construction (Constr)	12 449	4 155,1	41,6
Transports, entreposage, communications et utilités publiques (Trancom)	10 881	3 509	35,1
Commerce de gros (Gros)	5 047	511,9	5,1
Commerce de détail (Detail)	7 844	4 421,8	44,2
Finance, assurance et affaires immobilières (Fiasim)	12 890	6 485	64,8
Services (Serv)	22 226	7 732,3	77,3
Total	133 361	46 400	464

Partie B : ASSIETTE STATUTAIRE D'UNE TAXE DE VENTE, PAR SECTEUR DE PRODUCTION, EN MILLIONS DE DOLLARS, QUÉBEC, 1981

Consommation domestique	Assiette consommation domestique	Secteurs	Valeur d'une taxe de 1 %
Alimentation, tabac et alcool	7 922	Agri	12,2
Logement *	7 049	Prim	0,7
Biens et services ménagers	5 130	Manuf	136,4
Habillement	3 632	Constr	32
Transports	6 310	Trancom	33,3
Soins de santé et personnels	1 441	Gros	28
Biens et services personnels et divers	7 667	Detail	42,2
		Fiasim	74,4
		Serv	64
Total	42 307		423

* Incluant l'achat de maisons domiciliaires neuves.

en 1981 les recettes de l'actuelle taxe de vente fédérale au Québec¹³. Les taxes indirectes fédérales payées par les secteurs de production et par les biens de consommation finale ont donc été diminuées du même montant, en prenant en considération ce qui est connu de leur incidence effective¹⁴. En supposant que les nouvelles taxes sont levées sans aucune exemption, il faut un taux statutaire d'un peu plus de 5 % pour remplacer les recettes de la taxe de vente manufacturière. On constate aussi (tableau 1) qu'une T.V.A. limitée à la consommation aurait un rendement plus élevé qu'une T.V. soit environ 40 millions de dollars par point de pourcentage.

Enfin, l'imposition d'une taxe de vente uniforme, étendue à l'ensemble des secteurs, vise à réduire l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Le tableau 2 résume, pour chacune des 24 catégories représentatives de familles économiques, les impôts personnels payés, aux deux paliers de gouvernements ainsi que les taux moyens et marginaux d'imposition auxquels elles font face. Il s'agit donc de concevoir des situations où la réforme du régime fiscal consisterait à remplacer la taxe fédérale de vente par une taxe à la consommation permettant la réduction de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Celles-ci sont présentées au tableau 3 avec la réduction de l'impôt personnel fédéral qu'elle rend possible. En outre, l'incidence d'une taxe sur les biens et services de consommation peut être compensée, en tout ou en partie, par un crédit d'impôt remboursable. Le tableau 3 retient certaines combinaisons d'un crédit d'impôt remboursable par personne jumelé à une réduction des taux d'impôt personnel. Ainsi, à titre d'exemple, une T.V.A. (T.V.) de 6 % (7 %) aurait permis de remplacer en 1981, la taxe fédérale de vente manufacturière tout en réduisant les impôts personnels de 375 (553) millions de dollars, ou de 8,5 % (12,5 %) par rapport au total des impôts sur le revenu des particuliers de 4 424 millions de dollars. Par contre, avec un taux de 9 %, l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers pourrait diminuer de 416 (471) millions de dollars d'une part, et rendre possible un crédit d'impôt remboursable de 375 dollars par personne pour près de 880 000 personnes soit celles dans les familles dont le revenu moyen est inférieur à 11 000 dollars.

13. Les comptes économiques provinciaux (Statistique Canada, cat. 13-213 annuel) comptabilisent 4633 millions de taxes indirectes fédérales. De façon générale l'économie du Québec supporte environ 39 % des taxes indirectes fédérales. Les finances publiques fédérales (Statistique Canada, cat. 68-211 annuel) montrent que la taxe de vente manufacturière, dont les recettes étaient de 6 184 millions pour l'année financière 1981-82, compte pour 52 % du total des taxes indirectes fédérales.

14. Le cadre statistique sur lequel s'appuie la modélisation comprend entre autres le « tableau » des échanges interindustriels lequel ventile les taxes indirectes payées par les secteurs de production et les demandes finales, dont les biens de consommation. Les résultats de Kno *et al.* (1985) furent utilisés pour répartir les 2 409 millions associés à l'élimination de la taxe de vente manufacturière. Selon ceux-ci, la production (intrants intermédiaires), les biens de capital (l'investissement) et la consommation supportent respectivement 36 %, 13 % et 52 % de la taxe fédérale de vente ; le taux de la taxe fédérale, en % du P.I.B., de chaque industrie serait, selon la classification suivante : agriculture .25, forêts .17, mines .05, industries manufacturières .09, construction 4.47, transport, entreposage, communication .50, commerce de gros .48, commerce de détail .33, finance, assurances et affaires immobilières .04, services .10. Ces taux ont été utilisés comme poids pour répartir le montant correspondant à l'élimination de la taxe de vente manufacturière.

TABLEAU 2

CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES ÉCONOMIQUES, IMPÔTS SUR LE REVENU ET TAUX DE TAXATION, QUÉBEC, 1981

Familles économiques *	Nombre de familles économiques (%)	Nombre de personnes (%)	Revenu moyen (\$)	Impôt fédéral sur le revenu (\$)	Impôt provincial sur le revenu (\$)	Taux moyen de taxation (fédéral + provincial)	Taux marginal de taxation (fédéral + provincial)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1 < 10 000 \$ ps 15-64 0 apporteur	4,3	2	4 958	29	29	1,18	26,9
2 < 10 000 \$ ps 65+ 0-1 apporteur	6,3	2	7 411	13	13	0,36	29,9
3 < 10 000 \$ ps 15-64 1 apporteur	4,7	2	7 999	207	333	6,75	26,9
4 < 10 000 \$ enfants 15-65+ 0 apporteur	2,5	3	8 353	0	0	0,00	27,9
5 < 10 000 \$ autres 15-64 0-1-2+ apporteurs	1,6	1	8 483	78	156	2,76	26,9
6 < 10 000 \$ enfants 15-65+ 1-2+ apporteurs	2,3	3	8 723	55	91	1,68	27,9
7 < 10 000 \$ autres 65+ 0-1-2+ apporteurs	1,8	1	10 948	0	47	0,43	28,9
8 10-20 000 \$ autres 65+ 0-1-2+ apporteurs	3,0	2	17 162	182	279	2,69	36,8
9 10-20 000 \$ ps 15-65+ 0-1 apporteur	7,4	3	18 701	1 051	1 627	14,32	35,8
10 10-20 000 \$ autres 15-64 0-1 apporteur	2,4	2	19 188	753	1 173	10,04	34,8
11 10-20 000 \$ enfants 15-65+ 0-1 apporteur	6,6	10	19 913	697	1 075	8,90	28,9
12 10-20 000 \$ autres 15-64 2+ apporteurs	1,9	2	21 013	686	1 062	8,32	33,9
13 10-20 000 \$ enfants 15-65+ 2+ apporteurs	3,3	4	21 052	623	953	7,48	33,9
14 20-35 000 \$ ps 15-65+ 0-1 apporteur	3,8	1	31 732	2 551	3 942	20,46	44,5
15 20-35 000 \$ enfants 15-65+ 0-1 apporteur	7,1	10	33 502	2 156	3 338	16,40	41,6
16 20-35 000 \$ autres 15-65+ 0-1 apporteur	2,6	2	33 831	2 134	3 290	16,03	41,6
17 20-35 000 \$ enfants 15-65+ 2+ apporteurs	11,9	20	35 492	1 966	3 050	14,13	40,7
18 20-35 000 \$ autres 15-65+ 2+ apporteurs	5,4	5	35 702	2 072	3 223	14,83	40,7
19 35-50 000 \$ ps-autres 15-65+ 0-1 apporteur	1,5	1	50 971	3 938	6 101	19,70	48,3
20 35-50 000 \$ enfants 15-65+ 0-1 apporteur	1,6	2	51 225	4 214	6 531	20,98	48,3
21 35-50 000 \$ ps-autres 15-65+ 2+ apporteurs	3,2	3	52 996	3 907	6 044	18,78	51,2
22 35-50 000 \$ enfants 15-65+ 2+ apporteurs	7,7	10	53 286	3 794	5 871	18,14	48,3
23 50 000 \$ + enfants 15-65+ 0-1-2+ apporteurs	4,8	7	82 650	6 778	10 511	20,92	57,7
24 50 000 \$ + ps-autres 15-65+ 0-1-2+ apporteurs	1,9	2	83 282	7 894	12 173	24,09	56,7

* Les catégories de familles économiques sont caractérisées successivement par quatre variables, soit : a) la classe de revenu de la famille ; b) le type de famille : personne seule (ps), famille avec enfants (enfants), autres familles (autres) ; c) l'âge du chef de famille : entre 15 et 64 ans (15-64), 65 ans et plus (65+) ; d) le nombre d'apporteurs de revenu de travail. Il y a 236,150 familles économiques regroupant 6,329,260 personnes.

TABLEAU 3
RÉDUCTION DE L'IMPÔT FÉDÉRAL ET CRÉDITS D'IMPÔTS
ASSOCIÉS AUX DIFFÉRENTS TAUX DE T.V.A. ET T.V.
DES SIX SIMULATIONS DE RÉFORME FISCALE

	Réduction de l'impôt fédéral (millions \$)	Crédits d'impôt (millions \$)	Taux de réduction de l'impôt fédéral %
T.V.A.			
6 % sans crédit	375	—	8.5
8 % avec des crédits de 350 \$, 225 \$ et de 125 \$ par personne pour les familles 1 à 7, 8 à 13 et 14 à 18 respectivement	392	911	3.9
9 % avec des crédits de 375 \$, 275 \$, 200 \$ et 100 \$ par personne pour les familles 1 à 7, 8 à 13, 14 à 18 et 19 à 24 respectivement	416	1351	9.4
T.V.			
7 % sans crédit	553	—	12.5
9 % avec des crédits de 350 \$, 225 \$ et de 125 \$ par personne pour les familles 1 à 7, 8 à 13 et 14 à 18 respectivement	488	911	11
10 % avec des crédits de 375 \$, 275 \$, 200 \$ et de 100 \$ par personne pour les familles 1 à 7, 8 à 13, 14 à 18 et 19 à 24 respectivement	471	1351	10.6

Toutes les simulations ont été réalisées en supposant que le gouvernement fédéral ne cherche a priori ni à augmenter ses recettes fiscales nettes, ni, non plus, à modifier la progressivité de l'impôt personnel¹⁵. À cet égard, les réductions de l'impôt personnel sont proportionnelles à celui déjà payé par les familles.

5. Méthodologie

Notre analyse se situe dans un cadre d'équilibre général. La méthodologie retenue, mise au point par Drud, Grais et Pyatt (1983, 1986), est la méthode des valeurs de transaction (V.T.) pour l'élaboration des modèles calculables d'équilibre général (M.C.E.G.). Cette méthode, qui représente le modèle comme un ensemble d'équations de prix et de valeurs de transactions (vs prix et quantités) présente au moins deux avantages : (i) elle établit une relation explicite entre le modèle et sa base de données ; (ii) elle assure une complète transparence du modèle, d'où une compréhension accrue de celui-ci, et une facilité de reproduction, et donc un meilleur contrôle des résultats.

a) Le cadre statistique

La première étape de la construction d'un M.C.E.G. par la méthode V.T. consiste à construire une matrice de comptabilité sociale (M.C.S.), cadre statistique sur lequel s'appuie le modèle. Une M.C.S. est un système statistique qui

15. Nous n'imposons pas cependant que les recettes nettes restent constantes à long terme : celles-ci (ainsi que le déficit) peuvent se modifier à la suite de l'impact d'équilibre général des réformes simulées.

spécifie l'origine et la destination des transactions entre les activités de production, les facteurs de production, les institutions (ménages, entreprises, gouvernements), les comptes de biens et services, les comptes d'accumulation et le compte des échanges extérieurs. Une M.C.S. se présente sous la forme d'un tableau carré à double entrée, où sont enregistrés, pour l'année de base de la simulation, l'ensemble des flux monétaires de recettes (en lignes) et de dépenses (en colonnes) de l'économie étudiée : l'élément (i, j) de la M.C.S. représente donc une recette du compte i versée par le compte j . Chaque ligne de la M.C.S., et la colonne correspondante, représente un compte : l'équilibre comptable exige l'égalité des marges correspondantes, en ligne et en colonne. L'annexe 1 présente la structure d'une M.C.S. de l'économie du Québec pour l'année 1981¹⁶.

b) *Résumé du modèle*

On peut concevoir les éléments de la M.C.S., c'est-à-dire les valeurs de transactions (consommations, épargnes, productions, transferts, etc.) comme étant le résultat de comportement d'agents économiques qui poursuivent un objectif donné. La M.C.S. serait la « solution » du fonctionnement d'une économie où les ménages maximisent leur niveau de vie, les producteurs maximisent leurs profits, les gouvernements perçoivent des impôts, versent des transferts et fixent les cotisations sociales dans l'intention d'obtenir une meilleure efficacité et une plus grande justice économique, etc. Ces décisions individuelles ne sont pas cohérentes a priori : la prise en compte des contraintes institutionnelles, budgétaires et technologiques, établit les interdépendances des décisions individuelles et en assure la cohérence. L'équilibre général est réalisé par le biais d'ajustements des prix et des quantités, ou des valeurs de transactions. Chaque valeur non-nulle de la M.C.S. est donc le résultat d'un comportement économique spécifique, qui peut être formalisé par le biais d'une fonction générale, soit¹⁷ :

$$T_{ij} = T_{ij}(y, p, \mu) \quad i, j = 1, 2, \dots, N,$$

où : T_{ij} représente l'élément en position (i, j) de la M.C.S. ;

$y = \{y_j\}$ représente le vecteur des dépenses totales des N comptes de la M.C.S. ($j = 1, 2, \dots, N$) ;

$p = \{p_j\}$ représente le vecteur d'indices de prix associés à m ($m < N$) comptes de la M.C.S., ($j = 1, 2, \dots, N$) ;

$\mu = \{\mu_s\}$ est un vecteur de paramètres technologiques et de comportements ($s = 1, 2, \dots, S$) ;

N représente le nombre de comptes dans la M.C.S.

16. On trouvera, dans Lefebvre et Mayer (1985) une description des procédures de construction de cette matrice.

17. Voir Decaluwé, Martens et Monette (1986) et Centre de recherche et développement en économique (1984).

Soit g le nombre de flux T_{ij} non nuls dans la M.C.S. On obtient donc un premier bloc de g équations de comportements, qui expliquent les valeurs de transactions.

L'équilibre comptable du système implique l'égalité du total des recettes et des dépenses de chaque compte de la M.C.S. Il s'ensuit N équations d'équilibre, soit :

$$\sum_{i=1}^N T_{ik} = \sum_{j=1}^N T_{kj} \quad K = 1, 2, \dots, N.$$

Il est possible d'associer un prix à m ($m < N$) comptes de la M.C.S. Soit p_j l'indice de prix associé au compte j , y_j la valeur des dépenses totales du compte j , et q_j le volume correspondant. La relation entre valeur, volume et prix permet de construire un troisième bloc de m équations, dites de « prix-quantités », soit :

$$y_j = p_j q_j \quad j = 1, 2, \dots, m.$$

Finalement, le choix d'une spécification pour les T_{ij} de la colonne j de la M.C.S. détermine automatiquement (a) l'existence d'une fonction d'indice de prix de la colonne j (p_j), dont les arguments sont les prix associés aux comptes receveurs (p_i) et les paramètres des fonctions $T_{ij}(\mu_s)$; (b) la forme exacte de cette fonction. On en tire un dernier bloc de m_1 ($m_1 < m$) équations de prix. Formellement :

$$p_j = p_j(p, \mu) \quad j = 1, 2, \dots, m_1$$

où m_1 est le nombre de comptes auxquels on peut associer un prix, à l'exclusion des comptes de facteurs de production et de ressources primaires et, si il y a lieu, des comptes dont les prix sont réglementés ou fixés.

Dans sa forme actuelle, le M.C.E.G. du Québec contient un total de 2140 équations, soit :

$$g = 1674 \text{ équations de comportements ;}$$

$$N = 226 \text{ équations d'équilibre ;}$$

$$m = 124 \text{ équations de « prix-quantités » ;}$$

$$m_1 = 116 \text{ équations de prix.}$$

De ce total, il faut soustraire une équation d'équilibre redondante (loi de Walras) : il reste donc 2139 équations indépendantes. D'autre part, on dénombre 2148 variables, qui peuvent être regroupées comme suit :

$$g = 1674 \text{ variables } T_{ij} ;$$

$$N = 226 \text{ variables } y_j ;$$

$$m = 124 \text{ variables } p_j ;$$

$$m_1 = 124 \text{ variables } q_j .$$

Pour que le système soit déterminé, c'est-à-dire pour qu'il y ait égalité du nombre d'équations indépendantes au nombre d'inconnus, on a choisi un numéraire, soit le taux de change « Québec — reste du monde étranger », et exogénéisé 8 variables du modèle. La fermeture retenue s'appuie sur la littérature récente sur l'offre de travail qui suggère que les élasticités d'offre de travail sont très faibles¹⁸ et fixe le volume des cinq catégories de travail. De plus, le Québec étant une petite économie ouverte, le taux de rendement du capital est donné. Finalement, le volume d'investissement et le taux de change « Québec — reste du monde canadien » sont gardés constants.

On peut résumer comme suit les hypothèses sous-jacentes au M.C.E.G. du Québec. Disons d'abord qu'il s'agit d'un modèle statique, multi-sectoriel, qui comprend 9 secteurs d'activité. Ceux-ci utilisent les facteurs primaires, soit le capital et les 5 catégories de travail, selon une fonction de production Cobb-Douglas : la substitution est donc possible entre les facteurs primaires au sein de la valeur ajoutée. Cependant, la structure de production (fonctions Leontief) implique une complémentarité parfaite entre, d'une part, les 15 intrants intermédiaires (produits « industriels » composites) et, d'autre part, la valeur ajoutée. Aux achats d'intrants, par les secteurs, il faut ajouter le paiement des taxes indirectes. Les secteurs d'activité tirent leur revenus de la production de biens et services industriels destinés au marché local ou à l'exportation vers le reste du monde canadien ou étranger.

Pour les produits industriels qui font l'objet du commerce international, le modèle distingue entre produits industriels locaux et produits industriels importés. Les produits industriels locaux sont achetés aux comptes de production locaux. Ils sont vendus aux comptes correspondants de produits composites, dont ils constituent les ressources d'origine locale. Les importations de produits industriels sont des ventes du reste du monde canadien ou étranger — aux comptes de produits industriels importés canadiens ou étrangers respectivement. Ces importations sont vendues aux comptes de produits composites correspondants, dont elles constituent les ressources d'origine canadienne ou étrangère. Le total sur les colonnes des comptes de produits composites représente la valeur totale de ces ressources disponibles sur le marché québécois.

La part des produits locaux et des produits importés du Canada ou de l'étranger varie dans le total des ressources disponibles sur le marché intérieur en fonction des prix relatifs de ces produits (relation Cobb-Douglas). La demande de produits importés dépend du ratio des indices de prix international et intérieur. Les exportations pour le Canada et l'étranger sont aussi une fonction des indices de prix international et intérieur, avec une élasticité-prix égale à $-1, 0$.

18. Voir Pencavel (1986) et, Killingsworth et Heckman (1986).

L'ensemble des revenus salariaux et une part des revenus de capital sont versés aux ménages, selon des parts fixes en valeur¹⁹. L'autre part des revenus de capital est versée, également selon des parts fixes en valeur, aux comptes de revenus des gouvernements, aux entreprises, à l'épargne et au reste du monde.

Le modèle distingue 24 catégories de ménages. En plus des revenus de facteurs, les ménages reçoivent des transferts des divers paliers de gouvernements, des entreprises et du reste du monde. Ils allouent leur revenu total à des paiements d'impôts directs et cotisations sociales, à des transferts aux entreprises et au reste du monde, à la consommation et à l'épargne, là aussi selon des règles de proportionnalité en valeur. La consommation des ménages est ensuite répartie entre 7 produits de « consommation finale », via une fonction d'utilité Cobb-Douglas. Le passage des produits de consommation finale aux produits industriels composites est représentée par une matrice de transition à coefficients fixes.

Le modèle distingue 5 niveaux de gouvernements, soit : fédéral, provincial, local, hôpitaux et régime des rentes. Le revenu total d'un niveau de gouvernement provient de sources diverses : recettes de la fiscalité directe et indirecte, cotisations sociales, revenus de placements, ou transferts inter-gouvernementaux. Il est réparti de façon exogène entre divers postes, soit : transferts aux ménages, subventions aux entreprises, services de la dette, transferts à d'autres paliers de gouvernements et consommation publique. Cette dernière est ensuite affectée à l'achat des services de facteurs primaires, et à l'achat de produits industriels composites, selon des proportions fixes en valeur. Finalement, l'épargne est endogène, et s'ajuste d'une façon résiduelle pour assurer l'équilibre *ex post* du compte.

Les entreprises qui reçoivent des revenus de capital et des transferts divers, versent des transferts aux ménages et au reste du monde, paient des impôts directs aux gouvernements fédéral et provincial et épargnent selon, encore une fois, des parts fixes en valeur. L'épargne totale, qui est la somme des provisions pour consommation de capital versées par les secteurs d'activité, et de l'épargne des ménages, des entreprises et des gouvernements, sert à financer les investissements totaux. Ceux-ci sont ensuite éclatés en investissements par produits industriels composites, selon des règles de proportionnalité en valeur.

Finalement, les transferts versés par le reste du monde étranger aux ménages québécois sont exogènes en devises. L'épargne du reste du monde canadien et étranger (déficit courant de la balance des paiements) s'ajuste de façon résiduelle pour assurer l'égalité *ex post* de l'épargne et de l'investissement. Le modèle est calibré sur les données de la M.C.S. du Québec, pour l'année 1981²⁰.

19. Dans le M.C.E.G. du Québec, toutes les règles de proportionnalité en valeur respectent les ratios observés dans la M.C.S. pour l'année de base des simulations (1981).

20. Une mise à jour de la M.C.S. du Québec pour l'année 1984 est en cours. Le M.C.E.G. du Québec a été construit et résolu sur un micro-ordinateur Olivetti M-24, à l'aide du logiciel GAMS-HERCULES développé par A. Drud, du Development Research Department de la Banque Mondiale.

6. Résultats des simulations

Les tableaux 4 et 8 résument les principaux résultats qui permettent d'évaluer les effets d'une réforme fiscale, balisée par les simulations présentées au tableau 3, dans l'esprit de celle envisagée par le gouvernement fédéral²¹. Le tableau 4 résume les variations en pourcentage des principaux « agrégats » macroéconomiques, par rapport aux résultats de l'année de référence. Le tableau 5 identifie les variations intersectorielles de la production et des prix. Le tableau 6 montre les variations du revenu disponible réel, par catégorie de famille économique. Le tableau 7 contient les résultats quant au fardeau excédentaire associé à chacune des réformes simulées, calculé selon les variations compensées hicksiennes. Enfin, le tableau 8 permet d'apprécier, à l'aide d'indices synthétiques, l'impact redistributif des réformes fiscales simulées. Les indices retenus sont : (i) les coefficients de Gini de la distribution du revenu avant et après impôt, utilisés par Musgrave et Thin (1948) pour calculer la progressivité effective des impôts ; (ii) la mesure de Kakwani (1977) fondée sur la différence entre, d'une part, l'indice de la concentration des impôts et, d'autre part, la distribution du revenu avant impôts mesurés par le coefficient de Gini ; (iii) l'indice de Suits (1977) similaire à l'indice de concentration des impôts, mais relié au coefficient de Gini. Il ressort de l'ensemble de nos simulations les résultats suivants :

a) L'instauration d'une taxe générale sur la consommation de 6 % à 7 % permettrait de remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale et, simultanément, de réduire les taux d'impôt personnel fédéral au Québec de 8 % à 12 %. Un taux plus élevé de la taxe générale sur la consommation, de l'ordre de 9 % à 10 %, laisse apparaître la possibilité de déplacer plus encore le régime fiscal vers un système fondé sur un impôt à la consommation. Certes, on peut soutenir qu'il soit préférable de lever directement des impôts personnels sur le revenu dépensé ou consommé, notamment en raison de la structure progressive des taux de taxation qui en résulte²². Cependant, il ressort des résultats de simulations qu'un impôt général de taux uniforme sur la consommation génère suffisamment de ressources fiscales pour donner lieu à une large gamme de crédits d'impôt compensatoires, qui prendrait en considération les effets redistributifs.

b) D'une manière générale, lorsqu'une taxe à la consommation est introduite, les « effets de niveaux » relativement aux variables économiques agrégées (tableau 4) sont d'autant plus significatifs que : (i) le taux de la taxe sur la consommation est élevé, (ii) la réforme du régime fiscal fédéral prend la forme d'une

21. Deux réserves doivent être faites. Les simulations doivent être interprétées beaucoup plus comme le résultat de l'impact d'équilibre général de taxes générales uniformes sur la consommation domestique, que l'effet du remplacement de la taxe de vente manufacturière par une taxe reposant uniquement sur la consommation. Compte tenu des accords fiscaux particuliers au Québec, l'impôt fédéral sur le revenu personnel est moins élevé au Québec. À recette fiscale donnée provenant d'une taxe à la consommation, la réduction potentielle de l'impôt fédéral personnel paraîtra plus grande au Québec que dans les autres provinces.

22. De plus, un impôt direct sur le revenu dépensé permet de taxer la consommation faite à l'étranger, de même que les legs et les dons, à la différence de la fiscalité indirecte sur les biens.

TABLEAU 4
VARIATIONS EN POURCENTAGE
DES AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES

Variable macroéconomique	Base	T.V.A.			T.V.		
	Valeur Volume Prix	6 % sans crédit	8 % avec crédit*	9 % avec crédit**	7 % sans crédit	9 % avec crédit*	10 % avec crédit**
PIB au coût des facteurs							
— Valeur	72 097	-1,1	-1,8	-2,2	-1,4	-2,3	-2,8
— Volume	72 097	-0,4	-0,6	-0,8	-0,5	-0,8	-1,0
— Indice de prix	1,0	-0,7	-1,2	-1,5	-0,9	-1,5	-1,8
Production brute							
— Valeur	133 361	-0,2	0,4	0,5	-0,4	0,0	0,1
— Volume	133 361	-0,7	-1,2	-1,5	-0,9	-1,5	-1,8
— Indice de prix	1,0	0,6	1,6	2,1	0,6	1,5	1,9
Masse salariale							
— Travail 1	6 473	-1,0	-1,6	-2,0	-1,3	-2,2	-2,6
— Travail 2	9 756	-0,6	-1,0	-1,3	-0,3	-1,3	-1,5
— Travail 3	15 736	-1,1	-1,6	-2,0	-1,5	-2,3	-2,8
— Travail 4	16 261	-1,1	-1,9	-2,4	-1,2	-2,2	-2,6
— Travail 5	3 541	-1,4	-2,3	-2,8	-1,8	-3,0	-3,6
— Total	51 767	-1,0	-1,6	-2,0	-1,3	-2,1	-2,5
Revenus du capital	20 330	-1,4	-2,2	-2,7	-1,8	-2,9	-3,5
Consommation privée							
— Valeur	40 206	-0,2	1,0	1,4	-0,1	0,8	1,1
— Volume	40 206	-0,6	-0,2	-0,2	-1,0	-1,0	-1,1
— Indice de prix	1,0	0,4	1,2	1,6	0,9	1,8	2,2
Revenu disponible des familles	49 427	-0,1	0,8	1,2	0,0	0,6	0,9
Épargne							
— Familles	9 221	0,2	0,0	0,3	0,5	-0,1	0,1
— État fédéral (déficit)	-5 139	1,0	0,0	-0,6	2,8	0,3	-0,2
— État provincial (déficit)	-1 862	5,1	2,6	1,1	6,4	5,3	4,3
— Extérieure (Canada)	-2 588	1,1	-1,7	-2,5	1,0	-1,1	-1,7
— Extérieure (étranger)	683	-3,1	3,7	5,6	-8,0	-4,6	-4,0
Investissements (valeur)	14 705	-2,6	-1,8	-1,4	-4,0	-3,6	-3,5
Commerce extérieur							
Terme d'échange (en niveau)							
— Canada	—	124,5	281,2	352,6	178,6	336,8	406,2
— Extérieur	—	58,0	142,1	180,2	34,2	107,3	137,0
Balance commerciale							
— Canada	2,588	1,1	-1,7	-2,5	1,0	-1,1	-1,7
— Extérieur	-942	-1,0	3,0	4,1	-4,2	-1,6	-2,1
Prix à l'exportation	1,0	1,0	1,01	1,01	1,0	1,01	1,01

NOTE : Dans la solution de base, les valeurs et les volumes sont exprimés en millions de dollars.

*Crédit de 350 \$, 225 \$ et 125 \$ par personne, pour les familles 1 à 7, 8 à 13 et 14 à 18 respectivement

**Crédit de 375 \$, 275 \$, 200 \$ et 100 \$ par personne, pour les familles 1 à 7, 8 à 13, 14 à 18 et 19 à 24 respectivement.

TABLEAU 5
VARIATIONS EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION ET DES PRIX
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Base		T. V. A.			T. V.		
	Production brute Valeur = Volume (millions de \$)		6 % sans crédit	8 % avec crédit*	9 % avec crédit**	7 % sans crédit	9 % avec crédit*	10 % avec crédit**
Agriculture	2 819	Valeur	-2,9	-2,4	-2,4	-1,8	-1,3	-1,2
		Volume	-0,5	-0,8	-1,1	-0,6	-1,0	-1,3
		Prix	-2,4	-1,6	-1,3	-1,2	-0,3	0,1
Industries primaires	3 439	Valeur	0,9	1,5	1,7	-1,8	-2,4	-2,6
		Volume	-1,1	-1,9	-2,3	-0,5	-1,1	-1,4
		Prix	2,1	3,5	4,1	-1,3	-1,3	-1,2
Industries manufacturières	55 766	Valeur	0,2	0,5	0,7	-0,1	-0,1	-0,1
	55 766	Volume	-0,8	-1,4	-1,8	-0,8	-1,4	-1,7
		Prix	1,0	2,0	2,5	0,7	1,5	1,8
Construction	12 449	Valeur	-0,4	0,4	0,8	-1,9	-1,7	-1,6
		Volume	0,0	-0,2	-0,3	0,5	0,5	0,5
		Prix	-0,4	0,6	1,1	-2,4	-2,2	-2,1
Transports Entreposage Communication Utilités Publ.	10 881	Valeur	-2,1	-1,9	-2,0	-2,8	-2,2	-2,2
		Volume	-0,3	-0,7	-1,0	-0,4	-1,2	-1,5
		Prix	-1,8	-1,2	-1,0	-2,4	-1,0	-0,7
Commerce de gros	5 047	Valeur	-2,3	-2,2	-2,4	0,6	1,2	1,5
		Volume	-0,3	-0,4	-0,6	-0,8	-1,2	-1,4
		Prix	-2,0	-1,8	-1,8	1,4	2,4	3,0
Commerce de détail	7 844	Valeur	-0,4	0,7	1,1	-0,4	0,3	0,6
		Volume	-0,4	-0,5	-0,7	-0,8	-1,2	-1,5
		Prix	0,0	1,2	1,8	0,5	1,6	2,1
Finance Assurance Affaires immob.	12 890	Valeur	0,4	1,3	1,6	1,3	2,3	2,7
		Volume	-1,6	-2,0	-2,4	-3,2	-4,2	-4,8
		Prix	2,0	3,4	4,1	4,7	6,8	7,9
Services	22 226	Valeur	0,5	1,1	1,3	0,2	0,4	0,5
		Volume	-0,9	-1,4	-1,7	-1,1	-1,7	-2,0
		Prix	1,4	2,5	3,0	1,3	2,2	2,6

NOTE : Dans la solution de base, tous les indices de prix prennent la valeur 1.

*Crédit de 350 \$, 225 \$ et 125 \$ par personne, pour les familles 1 à 7, 8 à 13 et 14 à 18 respectivement

**Crédit de 375 \$, 275 \$, 200 \$ et 100 \$ par personne, pour les familles 1 à 7, 8 à 13, 14 à 18 et 19 à 24 respectivement.

TABLEAU 6
VARIATIONS EN POURCENTAGE DU REVENU DISPONIBLE RÉEL
PAR CATÉGORIE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE

Familles économiques	Revenu disponible moyen (\$)	T.V.A.			T.V.		
		6 % sans crédit	8 % avec crédit*	9 % avec crédit**	7 % sans crédit	9 % avec crédit*	10 % avec crédit**
1	4 597	-1,07	4,70	4,51	-1,89	3,53	3,32
3	6 685	-1,43	1,39	0,81	-2,29	0,04	-0,58
2	7 088	-1,10	2,33	1,99	-1,94	1,17	0,82
5	7 338	-1,35	6,15	5,96	-2,23	4,82	4,60
6	7 699	-1,41	9,89	9,93	-2,29	8,51	8,53
4	7 815	-1,08	9,62	9,76	-1,92	8,39	8,52
7	10 168	-1,07	4,12	3,90	-1,90	2,96	2,73
9	14 613	-1,11	-1,45	-2,02	-1,78	-2,64	-3,29
10	15 424	-1,31	-0,25	-0,54	-2,01	-1,45	-1,78
8	15 752	-1,14	0,25	0,14	-1,90	-0,84	-0,96
11	16 637	-1,35	1,14	1,16	-2,06	-0,04	-0,07
12	16 877	-1,42	-0,47	-0,80	-2,16	-1,70	-2,07
13	17 571	-1,44	0,95	0,94	-2,20	-0,29	-0,34
14	22 634	-0,80	-1,94	-2,53	-1,23	-2,97	-3,66
15	25 229	-1,12	-1,33	-1,37	-1,65	-2,42	-2,55
16	25 357	-1,07	-1,80	-2,16	-1,61	-2,88	-3,31
18	27 161	-1,22	-2,02	-2,42	-1,83	-3,18	-3,66
17	27 622	-1,26	-1,52	-1,61	-1,87	-2,67	-2,82
20	35 133	-0,80	-2,38	-2,45	-1,19	-3,39	-3,56
19	36 273	-0,83	-2,36	-2,83	-1,27	-3,39	-3,95
21	38 311	-1,00	-2,59	-2,98	-1,49	-3,69	-4,17
22	39 378	-1,03	-2,62	-2,76	-1,53	-3,71	-3,93
24	55 233	-0,66	-2,23	-2,74	-1,00	-3,24	-3,89
23	59 067	-0,89	-2,47	-2,82	-1,33	-3,53	-3,99
Total	22 958	-1,08	-1,25	-1,50	-1,65	-2,37	-2,70

*Crédit de 350 \$, 225 \$ et 125 \$ par personne, pour les familles 1 à 7, 8 à 13 et 14 à 18 respectivement

**Crédit de 375 \$, 275 \$, 200 \$ et 100 \$ par personne, pour les familles 1 à 7, 8 à 13, 14 à 18 et 19 à 24 respectivement.

TABEAU 7
FARDEAU EXCÉDENTAIRE DES NOUVELLES TAXES DE VENTE, EN DOLLARS,
PAR CATÉGORIE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE

Familles économiques	Revenu disponible moyen (\$)	T.V.A.			T.V.		
		6 % sans crédit	8 % avec crédit*	9 % avec crédit**	7 % sans crédit	9 % avec crédit*	10 % avec crédit**
1	4 597	1,17	0,05	0,06	3,34	1,81	1,95
3	6 685	1,60	1,74	3,92	4,93	5,15	7,46
2	7 088	1,99	2,39	3,29	5,82	6,05	7,73
5	7 338	2,13	-1,20	-0,82	6,44	0,68	2,34
6	7 699	1,86	-5,31	-6,97	5,53	-6,28	-7,99
4	7 815	1,88	-4,81	-7,30	5,32	-5,19	-6,93
7	10 168	2,58	0,47	0,26	7,49	3,45	5,17
9	14 613	3,11	9,32	12,99	8,26	17,31	22,24
10	15 424	3,50	7,84	10,96	9,36	15,01	19,42
8	15 752	3,82	8,74	11,33	10,48	16,08	18,34
11	16 637	3,38	28,19	5,96	9,18	10,50	12,08
12	16 877	3,28	7,38	9,61	8,78	14,45	17,97
13	17 571	3,51	4,86	5,65	9,50	10,96	12,97
14	22 634	4,64	15,53	21,90	11,48	26,59	34,44
15	25 229	4,87	13,76	17,58	11,92	24,16	29,18
16	25 357	5,91	18,42	24,39	14,50	31,35	39,82
18	27 161	5,10	15,90	21,71	12,53	28,05	35,18
17	27 622	5,32	15,14	19,53	13,15	26,82	32,65
20	35 133	6,07	22 08	28,01	14,61	36,27	44,96
19	36 273	8,00	27,57	37,53	18,95	45,46	57,35
21	38 311	6,84	24,48	33,04	16,61	41,38	95,42
22	39 378	6,92	24,87	32,50	17,12	42,10	51,49
24	55 233	12,00	40,58	54,66	28,46	65,50	81,84
23	59 067	11,11	37,48	49,88	25,79	61,44	76,90
Fardeau Total ('000,000 \$)		10,8	33,2	39,3	27,3	52,7	68,7

*Crédit de 350 \$, 225 \$ et 125 \$ par personne, pour les familles 1 à 7, 8 à 13 et 14 à 18 respectivement

**Crédit de 375 \$, 275 \$, 200 \$ et 100 \$ par personne, pour les familles 1 à 7, 8 à 13, 14 à 18 et 19 à 24 respectivement.

TABLEAU 8
VARIATIONS EN POURCENTAGE DES MESURES
D'INÉGALITÉ DES REVENUS ET DE
PROGRESSIVITÉ DES IMPÔTS

	Gini					Concentration	Kakwani	Suits
	Avant impôt (niveau)	Variations en % *	Après impôt (niveau)	Variations en % **	(G1/G2)***	Variations en % ****	Variations en % ****	Variations en % ****
base (niveau)	0,361876	—	0,336328	—	1,08	0,432778	0,070902	0,079652
tva6	0,361312	-0,16	0,336824	0,15	1,07	-0,43	-1,85	-2,04
tva8c	0,353419	-2,34	0,328234	-2,41	1,08	-1,84	0,68	0,46
tva9c	0,35326	-2,38	0,328302	-2,39	1,08	-1,95	0,27	0,36
tvf7	0,361164	-0,20	0,33719	0,26	1,07	-0,71	-3,34	-3,76
tvf9c	0,353118	-2,42	0,328175	-2,42	1,08	-1,97	0,31	0,03
tvf10c	0,352952	-2,47	0,328076	-2,45	1,08	-2,02	0,26	0,31

* par rapport à l'année de base, avant impôt

** par rapport à l'année de base, après impôt

*** G1 = Gini avant impôt, G2 = Gini après impôt

**** par rapport à l'année de base

taxe de vente et (iii) des crédits d'impôt s'ajoutent à la baisse de l'impôt fédéral sur le revenu. Parallèlement, les « effets de structure » quant aux variations intersectorielles de la production et des prix sont plus sensibles que les effets de niveau, selon les mêmes qualifications. D'autre part, les indices de répartition du revenu et de la progressivité des impôts montrent une amélioration redistributive, lorsque la réforme fiscale s'accompagne de crédits remboursables.

(c) Dans toutes nos simulations, la substitution partielle de taxes indirectes sur la consommation à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers se traduit par une « stagflation » plus ou moins prononcée selon la nature de la taxe indirecte, le taux de la taxe indirecte et la présence ou non de crédits d'impôt. En effet, les indices de prix relatifs augmentent par rapport au numéraire de 0,5 % à 2 % approximativement selon les simulations. Pour sa part, l'indice de volume du P.I.B. subit une baisse de l'ordre de 0,4 % à 1 %. Cette baisse de la production réelle s'accompagne d'une diminution des taux relatifs de rémunération brute du travail, qui varie de 1 % à 3 % selon les qualifications du travail et les simulations.

(d) Les résultats négatifs, en termes du niveau des activités économiques et du bien-être économique des familles prises globalement (tableau 6), qui se dégagent des simulations seraient atténués si le choix travail/loisir était sensible aux modifications de la fiscalité. Ce type d'ajustement est exclu de la présente version de notre modèle, où les offres de travail sont fixées de façon exogène et, par conséquent, insensibles à la structure des taux marginaux de taxation du revenu personnel. Dans les simulations où la baisse de l'impôt personnel fédéral s'accompagne de crédits d'impôt, la réduction moyenne des impôts personnels varie entre 9 % et 11 %, outre les crédits forfaitaires. Le taux marginal moyen de l'impôt fédéral étant de 20 %, il s'ensuit une réduction moyenne de celui-ci de 2 % approximativement, réduction qui atteint 3,5 % pour les hauts revenus. Il faudrait donc que le comportement des offreurs de travail soit suffisamment sensible aux modifications de la fiscalité personnelle pour générer une augmentation de l'emploi, de la production et des revenus, ce qui n'est pas appuyé par la littérature récente sur l'offre de travail, qui suggère une élasticité-prix de l'offre relativement faible.

(e) La baisse de la valeur des investissements s'explique totalement par une diminution du prix des investissements, le volume des investissements étant fixé de façon exogène dans la présente version du modèle. L'épargne est endogène et s'ajuste de manière à satisfaire les besoins d'investissements. Dans toutes nos simulations, l'épargne des familles augmente et compense les diminutions de l'épargne publique (le déficit total des gouvernements s'alourdit dans cinq simulations sur les six simulations présentées). De plus, l'épargne (reste du monde, canadien et étranger) — négative — diminue, ce qui correspond à une réduction des sorties nettes de capitaux (sauf dans le cas d'une T.V.A. de 6 %, où il y a entrées nettes de capitaux).

(f) La balance commerciale totale s'améliore dans les simulations de réformes sans crédits d'impôt et se détériore dans les simulations avec crédits d'impôt. À cet égard, l'effet de la taxe de vente est atténué par rapport à celui d'une T.V.A. Par contre, toutes les réformes simulées impliquent des effets positifs sur les termes d'échange²³ : la légère hausse du prix relatif pondéré des exportations compense largement les faibles diminutions du volume des exportations et les augmentations du volume des importations. Il s'ensuit qu'une partie du fardeau des taxes sur la consommation est supportée par le reste du monde via des prix à l'exportation plus élevés²⁴.

(g) Même si, globalement, l'impact d'une T.V.A. ou d'une T.V. sur la production et les prix soient similaires, il reste néanmoins des différences sectorielles significatives, selon la nature de la taxe. Pour certains secteurs (transport, commerce de détail, finance et services), une T.V. entraîne une baisse de production plus marquée et, de façon générale, une hausse des prix à la production plus substantielle qu'une T.V.A. Pour d'autres secteurs (industries primaires, construction, commerce de gros), l'évolution des prix de vente est inversée selon que l'on passe d'un régime à l'autre. Il devient donc difficile de conclure, en s'appuyant sur les efforts sectoriels, à la supériorité d'une forme de taxation sur l'autre.

(h) Les variations du revenu disponible réel (tableau 6)²⁵ montrent qu'en l'absence de crédits d'impôt, la consommation réelle de toutes les familles diminue. L'augmentation du coût de la vie (du prix des biens de consommation et des coûts de production) se traduit par une réduction plus importante de leur revenu disponible réel : la baisse des impôts personnels est insuffisante pour compenser la hausse des prix à la consommation et la diminution de la rémunération réelle du travail. Dans les simulations de réformes avec crédits d'impôt, les diminutions du revenu réel sont plus accentuées, notamment dans le cas d'une taxe de vente. Cependant, les familles à faible revenu (moins de 10 000 \$) voient, de façon générale, leur revenu disponible réel augmenter substantiellement : elles ne paient aucun impôt personnel, bénéficient de crédits non négligeables et, bien que relativement plus touchées par la hausse des taxes à la consommation, étant donné leur forte propension à consommer, peuvent augmenter leur niveau de consommation en volume. Par contre, plus on monte dans l'échelle des revenus, plus le revenu disponible réel diminue. En effet, la hausse du coût de la vie conjuguée à l'impact négatif de l'augmentation des taxes indirectes sur les coûts de production et, par conséquent, sur le niveau de l'activité économique, entraîne une baisse des revenus (en particulier des revenus de travail) pour les familles, qui se traduit par une réduction marquée de la consommation en volume.

23. Les termes d'échanges sont calculés comme suit : [exportations en valeur/indice du prix des importations — exportations à prix constants] = exportations à prix constants x (indice pondéré du prix des exportations/indice du prix des importations — 1).

24. La demande étrangère pour les biens exportés est dans le modèle à prix flexibles, avec une élasticité égale à — 1.

25. Défini par le changement du coût de la consommation propre à chaque famille en solution ; plus l'épargne en solution.

(i) Le calcul du fardeau excédentaire des nouvelles taxes indirectes montre que celui-ci, relativement au revenu disponible réel, est peu significatif (tableau 7). De plus, le fardeau excédentaire diminue seulement pour quelques familles. On peut avancer, en supposant une certaine flexibilité des offres de travail et en tenant compte de la diminution des taux de taxation sur le revenu personnel, qu'il en résulterait une diminution de la perte économique totale si les réformes simulées étaient mise en place.

(j) À l'examen des indices synthétiques présentés au tableau 8, il est clair que dans le cas des réformes sans crédits d'impôt, la progressivité des impôts diminue, ce qui implique des effets redistributifs négatifs. Quand les réformes s'accompagnent de crédits d'impôt, les familles à faibles revenus sont entièrement compensées pour l'augmentation des taxes à la consommation. De plus, même avec des modifications majeures du panier de taxes, le régime fiscal conserve son caractère de progressivité.

7. Conclusion

Le 10 décembre 1987, le ministre des Finances du Canada annonçait des ajustements mineurs à la première phase de sa réforme fiscale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988. Du même coup, il réitérait la volonté du gouvernement de poursuivre la deuxième étape de cette réforme selon l'exposé original du livre blanc, soit l'introduction d'un nouveau régime de taxe à la consommation. Celui-ci impliquerait nécessairement une bonification du crédit d'impôt existant : « *it will be a general refundable sales tax credit... in the hundreds of dollars* ». Ajouté aux crédits existants et à ceux créés par la première étape de la réforme fiscale, ce crédit représenterait une modification significative au régime canadien de la sécurité du revenu et constituerait un pas en avant vers un régime explicite de revenu garanti, pierre d'achoppement de plusieurs autres réformes. Le montant exact de ce crédit d'impôt dépendra de plusieurs paramètres décisionnels de la politique fiscale mais, plus particulièrement, de l'étendue de l'assiette de la taxe à la consommation. D'ailleurs dans son discours, le ministère des Finances a annoncé les premières exclusions de l'assiette (produits alimentaires, médicaments sur ordonnance, remises de taxes pour les gouvernements locaux, les hôpitaux, les universités).

Cette étude a montré qu'une taxe à la consommation définie sur une large assiette permettrait un réaménagement du panier des taxes comportant simultanément des crédits d'impôt et la réduction des taux marginaux d'imposition. D'autre part, même si, à court terme, cette réforme affecterait l'économie négativement, en termes de l'activité du bien-être économique, elle pourrait se traduire par des gains réels de production à plus long terme, dans la mesure où la réduction du prix des investissements et la diminution des taux marginaux d'imposition seront une incitation à des investissements accrus et à des activités de travail plus élevées.

BIBLIOGRAPHIE

- BALLARD, C.L., SHOVEN, J.B. et WHALLEY, J. (1985), « General Equilibrium Computations of the Marginal Welfare Costs of the Taxes in the United States », *The American Economic Review*, 75(1), pp. 128-138.
- BALLARD, C.L., SHOVEN, J.B., WHALLEY, J. et FULLERTON, D. (1985), *A General Equilibrium Model for Tax Evaluation*, Chicago, University of Chicago Press.
- BOADWAY, et MINTZ, J. (1986), *Report of the Policy Forum on the Business Transfer Tax*, Kingston, John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Queen's University.
- BORGES, A.M. (1986), « Les modèles appliqués d'équilibre général : une évaluation de leur utilité pour l'analyse des politiques économiques », *Revue Économique de l'OCDE*, 37, pp. 7-47.
- CENTRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN ÉCONOMIQUE (1984), *La méthode de construction des modèles calculables d'équilibre général de type V.T.*, (vol. 1 : mode d'emploi économique), série B, monographie 1, Université de Montréal.
- CLOUTIER, P. et B. FORTIN (1987), « Converting Exemptions and Deductions Into Credits : An Assessment », *Canadian Tax Foundation : 1987 Conference Report* (à paraître).
- CNOSSEN, S. (1985), « Sales Tax Coordination », *Canadian Tax Foundation : 1985 Conference Report*, 1986, pp. 14:1-14:13.
- DAVIES, J.B. (1985), « Manufacturers' Sales Tax, Value-Added Tax and Effective Tax Incidence », *Canadian Tax Foundation : 1985 Conference Report*, 1986, pp. 15:1-15:14.
- DECALUWE, B., MARTENS, A. et MONETTE, M. (1986), « Comment construire un modèle d'équilibre général ? Une illustration », *L'Actualité Économique*, 62(3), pp. 442-473.
- DRUD, et KENDRICK, D. (1986), « HERCULES : a System for Large Economywide Models », Mimeo, Development Research Department, *World Bank*, Washington, D.C.
- DRUD, A., GRAIS, W. et PYATT, G. (1986), « Macroeconomic Modelling Based on Social Accounting Principles », *Journal of Policy Modeling*, 8(1), pp. 111-145.
- DRUD, A., GRAIS, W. et PYATT, G. (1983), « The Transaction Value Approach to the Formulation and Implementation of Economywide Equilibrium Models », Development Research Department, discussion paper, *World Bank*, Washington, D.C.
- DRUD, A., GRAIS, W. et PYATT, G. (1983), « The Transaction Value Approach : a Systematic Method of Defining Economywide Models Based on Social Accounting Matrices », *Proceedings of the 4th IFAC/IFORS/IIASA Conference and the 1983 SEDC Conference on Economics Dynamics and Control*, Washington, D.C., juin.

- DUE, J.F. (1985), « The Choice Between a Value-Added Tax and a Retail Sales Tax », *Canadian Tax Foundation : 1985 Conference Report*, 1986, pp. 16:1-16:10.
- GILLIS, M. (1984), « A Value-Added Tax to Replace the Federal Sales Tax », *Canadian Tax Foundation : 1984 Conference Report*, 1985, pp. 460-477.
- GILLIS, M. (1985), « Financial and Housing Services and the Value-Added Tax », *Canadian Tax Foundation : 1985 Conference Report*, 1986, pp. 17:1-17:17.
- KAKWANI, N.C. (1977), « Applications of Lorenz Curves in the Economic Analysis », *Econometrica*, vol. 45, pp. 719-727.
- KAKWANI, N.C. (1977), « Measurement of Tax Progressivity : an International Comparison », *Economic Journal*, vol. 87, pp. 71-80.
- KESSELMAN, J.R. (1986), « The B.T.T., the Tax Mix and Tax Reform », *38ième conférence de l'association canadienne d'études fiscales*, (à paraître), 1987.
- KILLINGWORTH, M. et J. HECKMAN (1986), « Female Labor Supply : A Survey », in O. Ashenfelter et R. Layard, éd., *Handbook of Labor Economics*, North-Holland, pp. 103-204.
- KUO, C.-Y., MCGIRR et S.N. PODDAR (1985), « On Measuring the Effective Federal Sales Tax Rates in Canada », mimeo.
- McLURE, C.E. Jr. (1986), *The Value-Added Tax : Key to Deficit Reduction*, Washington D.C., American Enterprise Institute, chap. 6.
- MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA (1987), *Livre blanc : Réforme fiscale 1987*, 18 juin 1987.
- MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA (1987), *Réforme fiscale 1987 : Perspectives économiques et financières*, 18 juin 1987.
- MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA (1987), *Réforme fiscale 1987 : Réforme de la taxe de vente*, 18 juin 1987.
- MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA (1987), *Réforme fiscale 1987 : Réforme de l'impôt direct*, 18 juin 1987.
- MUSGRAVE, R.A. et T. THIN (1948), « Income Tax Progression : 1929-48 », *The Journal of Political Economy*, 56, pp. 498-514.
- PENCAVEL, J. (1986), « Labor Supply of Men : A Survey », in O. Ashenfelter et R. Layard, éd., *Handbook of Labor Economics*, North-Holland, pp. 3-102.
- SUITS, D.B. (1977), « Measurement of Tax Progressivity », *American Economic Review*, vol. 67, no. 4, pp. 747-752.
- TAIT, A.A. (1984), « The Value-Added Tax : Why and How », *Canadian Tax Foundation : 1984 Conference Report*, 1985, pp. 487-519.
- THIRSK, W. (1987), « Value-Added Tax », *Canadian Public Policy — Analyse de Politiques*, XIII, 3, pp. 259-283.
- THIRSK, W. (1985) « Indirect Federal Taxes, the Cost of Capital and the Issue of Tax Incidence », Conseil Economique du Canada, *Discussion paper no. 294*.
- U.S. DEPARTMENT OF THE TREASURY (1984), *Tax Reform for Fairness Simplicity and Economic Growth*, vol. 3, The Value-Added Tax.

ANNEXE 1
PRÉSENTATION SCHEMATIQUE DE LA MCS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1981*

	Facteurs primaires		Institutions			Accumulation		Activités de production (9)	Bien et services de consommation finale (7)	Produits industriels				Reste du monde canadien (1)	Reste du monde étranger (1)
			Ménages (24)	Entreprises (1)	État (54)	Épargne (1)	Investissement (1)			Importés du		Composites (12)			
	Travail (5)	Capital (1)								Locaux (15)	Canada (12)		l'étranger (12)		
Travail			X		X			X							
Capital					X			X							
Ménages	X	X		X	X									X	
Entreprises		X	X		X										
État		X	X	X	X		X	X						X	
Épargne		X	X	X	X								X	X	
Investissement						X									
Activités de production									X						
Biens et services de consommation finale			X												
Produits industriels locaux														X	
Produits industriels importés du Canada														X	
Produits industriels importés de l'étranger														X	
Produits industriels composites					X		X	X	X				X	X	
Reste du monde canadien											X				
Reste du monde étranger		X	X									X			

NOTES : Les « X » représentent les sous-matrices de transactions non-nulles. Les nombres entre parenthèses indiquent le nombre de comptes par catégorie.

*Pour une description détaillée de la MCS, voir Lefebvre et Mayer (1985).